

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 23/06/2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Gargenville, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU A MOISSON</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 23/06/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 06/07/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 112**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 19**

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal  
BORDG Michaël a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan  
GUIDECOQ Christine a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François  
KHARJA Latifa a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MACKOWIAK Ghyslaine a donné pouvoir à BOURE Denis  
MARIAGE Joël a donné pouvoir à LE GOFF Séverine  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole

NEDJAR Djamel a donné pouvoir à LÉBOUC Michel  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROUSSE Laurent

**Absent(s) non représenté(s) : 8**

COLLADO Pascal, CONTE Karine, DE JESUS PEDRO Nelson, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, MAUREY Daniel, PRIMAS Sophie, RIOU Hervé

**Absent(s) non excusé(s) : 2**

ANCELOT Serge, OURS-PRISBIL Gérard

**118 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, BEAUVALLET Yves, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**4 ABSTENTION :**

BOUDET Maurice, CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

**9 NE PREND PAS PART :**

CHARBIT Jean-Christophe, GARAY François, JEANNE Stéphane, LONGEAULT François, MADEC Isabelle, MOISAN Bernard, SATHOUD Félicité, WASTL Lionel, WOTIN Maël

## EXPOSÉ

[Le syndicat intercommunal des eaux de la région de Bonnières (SIERB) alimente en eau potable les communes de Méricourt, Mousseaux-sur-Seine et Rolleboise depuis plus de trente ans. Cette alimentation en eau bénéficie également à la commune de Moisson y compris à l'île de loisirs des boucles de Seine de Moisson.

Une convention de fourniture d'eau a été signée entre la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) et le SIERB en 2006. Elle est reconduite annuellement par tacite reconduction depuis le 31 décembre 2010. Cette convention prend en compte les volumes exportés par la Communauté urbaine vers la commune de Moisson et l'île de loisirs des boucles de Seine de Moisson.

Une convention de fourniture d'eau a été signée entre la CAMY et la commune de Moisson le 20 juillet 2006. Elle est reconduite annuellement par tacite reconduction depuis le 31 décembre 2010.

Cette convention prend en compte les volumes nécessaires à la commune de Moisson y compris ceux de l'île de loisirs des boucles de Seine de Moisson.

Le SIERB vient de mettre en service une installation lui permettant de décarbonater l'eau qu'il produit. La fourniture d'une eau décarbonatée par le SIERB nécessite de conclure une nouvelle convention entre la Communauté urbaine et la commune de Moisson. Cette nouvelle convention ayant le même objet que celle signée le 20 juillet 2006 entre les mêmes parties emporte résiliation de celle signée le 20 juillet 2006 d'un commun accord entre les parties.

Le projet de convention proposé fixe les modalités techniques, administratives et financières pour la fourniture d'eau par la Communauté urbaine d'une eau adoucie pour les besoins de la commune de Moisson y compris ceux de l'île de loisirs des boucles de Seine de Moisson. La date d'effet commencera le jour de réception au représentant de l'état et jusqu'au 31 décembre 2026 et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant annuel du remboursement s'élève à 7 241,33 € HT sur une durée de dix ans . Une part exploitation viendra majorer la part actuelle payée par le délégataire eau potable de la commune de Moisson au délégataire de la Communauté urbaine (contrat Mantes-la-Jolie et douze autres communes) de 0,2550 €/m<sup>3</sup> en valeur marché (soit 0,2942 €/m<sup>3</sup> en valeur 2023).

La recette correspondant à une participation à l'investissement engagé par le SIERB sera inscrite au budget annexe eau potable au chapitre 77, recettes exceptionnelles, article 774 subventions exceptionnelles antenne 811102, service ouest.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de fourniture d'eau en gros de la Communauté urbaine à la commune de Moisson,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération,
- d'ajouter que les recettes seront imputées au budget annexe eau potable pour un montant de 7 241,33 €.HT au chapitre 77, recettes exceptionnelles, article 774 subventions exceptionnelles antenne 811102, service ouest.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-8,

**VU** le code de la commande publique et notamment son article L. 2511-5,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le projet de convention et ses annexes,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 4\_Vie quotidienne le 20 juin 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de convention de fourniture d'eau en gros par la Communauté urbaine à la commune de Moisson.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : AJOUTE** que les recettes seront imputées au budget annexe eau potable, pour un montant de 7 241,33 € HT (sept-mille-deux-cent-quarante-et-un euros et trente-trois centimes hors taxe), au chapitre 77, recettes exceptionnelles, article 774 subventions exceptionnelles antenne 811102, service ouest.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 06/07/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 06/07/2023

Exécutoire le : 06/07/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 29 juin 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile